

Mairie de



33 rue de Curzay
17230 LONGEVES

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 26 MARS 2010

L'an deux mil dix, le vendredi 26 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.
Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Melle CRAMAIL, M. FERRET, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS, et Mme THIERY.
Excusés : MM. GUILLOTON & MEMON, Mme THIERY
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Stéphanie RADON.

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- approuve, (10 votants), les comptes administratifs présentant pour la commune un excédent global de 63 914,29 €, pour le local commercial un excédent global de 8 189,63 € et pour le lotissement « La Vincent » un excédent global de 251 091,46 €
- approuve les comptes de gestion 2009 du receveur, identiques aux comptes administratifs
- décide d'affecter les résultats comme suit : pour la commune en excédent de fonctionnement reporté 55 146,49 € pour le local commercial en excédent de fonctionnement reporté 8169,63 € et pour le lotissement en excédent de fonctionnement reporté 939 333,53 €
- Fixe les taux comme l'an dernier, à savoir : taxe d'habitation 13,98 %, foncier bâti 19,40 % et foncier non bâti 57,98 %
- adopte le budget primitif de l'exercice 2010 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 437 721,00 euros et en section d'investissement à 126 405,40 euros
- adopte le budget du local commercial de l'exercice 2010 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 11 889,63 euros euros et à 0 euro en section d'investissement
- adopte le budget du lotissement "la Vincent" de l'exercice 2010 qui s'élève en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à 1.951.075,60 euros et en section d'investissement à 1.511.484,14 euros.
- vote une subvention de 2000 euros pour les sinistrés de Charron
- vote une motion pour le Pineau des Charentes demandant que l'Etat supprime toute indexation de taxes sur les vins de liqueur AOC et modifie de manière substantielle leur régime fiscal.

Questions diverses

- projet éolien
- théâtre des enfants
- 14 juillet
- Conseil d'école
- Visite salles des fêtes

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 2 avril 2010
Le Maire, Patrick BLANCHARD